



Pêches et Océans
Canada

Fisheries and Oceans
Canada

Sciences des écosystèmes
et des océans

Ecosystems and
Oceans Science

Secrétariat canadien de consultation scientifique (SCCS)

Compte rendu 2016/023

Région du Québec

Compte rendu de l'examen régional par des pairs portant sur l'évaluation de la pêche à l'oursin vert dans le nord de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent en 2015

**9 juin 2016
Mont-Joli, Qc**

**Président : Charley Cyr
Rapporteure : Sonia Dubé**

Institut Maurice-Lamontagne
Pêches et Océans Canada
850, route de la mer
Mont-Joli, Qc, G5H 3Z4

Avant-propos

Le présent compte rendu a pour but de consigner les principales activités et discussions qui ont eu lieu au cours de la réunion. Il peut contenir des recommandations sur les recherches à effectuer, des incertitudes et les justifications des décisions prises pendant la réunion. Le compte rendu peut aussi faire l'état de données, d'analyses ou d'interprétations passées en revue et rejetées pour des raisons scientifiques, en donnant la raison du rejet. Bien que les interprétations et les opinions contenues dans le présent rapport puissent être inexactes ou propres à induire en erreur, elles sont quand même reproduites aussi fidèlement que possible afin de refléter les échanges tenus au cours de la réunion. Ainsi, aucune partie de ce rapport ne doit être considérée en tant que reflet des conclusions de la réunion, à moins d'une indication précise en ce sens. De plus, un examen ultérieur de la question pourrait entraîner des changements aux conclusions, notamment si des renseignements supplémentaires pertinents, non disponibles au moment de la réunion, sont fournis par la suite. Finalement, dans les rares cas où des opinions divergentes sont exprimées officiellement, celles-ci sont également consignées dans les annexes du compte rendu.

Publié par :

Pêches et Océans Canada
Secrétariat canadien de consultation scientifique
200, rue Kent
Ottawa (Ontario) K1A 0E6

<http://www.dfo-mpo.gc.ca/csas-sccs/>
csas-sccs@dfo-mpo.gc.ca



© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2016
ISSN 2292-4264

La présente publication doit être citée comme suit :

MPO. 2016. Compte rendu de l'examen régional par des pairs portant sur l'évaluation de la pêche à l'oursin vert dans le nord de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent en 2015; le 9 juin 2016. Secr. can. de consult. sci. du MPO, Compte rendu 2016/023.

SOMMAIRE

Ce document renferme le compte rendu de la réunion tenue dans le cadre du processus régional d'évaluation de la pêche à l'oursin vert dans le nord de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent en 2015. Cette revue a eu lieu le 9 juin 2016 à l'Institut Maurice-Lamontagne, à Mont-Joli, et a réuni près d'une vingtaine de participants des domaines des sciences, de la gestion et de l'industrie. Ce compte rendu contient l'essentiel des présentations et des discussions tenues et fait état des principales recommandations et conclusions émises au moment de la revue.

Proceedings of the regional peer review meeting on the assessment of the Green Sea Urchin fishery in the northern Estuary and Gulf of St. Lawrence in 2015

SUMMARY

This document contains the proceeding from the meeting held within the regional assessment process on Green Sea Urchin fishery in the northern Estuary and Gulf of St. Lawrence in 2015. This advisory process was carried out on June 9, 2016 at the Maurice-Lamontagne Institute, Mont-Joli. This meeting gathered about twenty participants from sciences, management and industry. This proceeding contains the essential parts of the presentations and discussions held and relates the main recommendations and conclusions that were presented during the review.

INTRODUCTION

La région du Québec de Pêches et Océans Canada (MPO) a la responsabilité de l'évaluation de plusieurs stocks de poissons et invertébrés exploités dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent. La plupart de ces stocks sont revus de façon périodique à l'intérieur d'un processus consultatif régional qui se déroule à l'Institut Maurice-Lamontagne à Mont-Joli. Le présent document constitue le compte rendu de la réunion d'évaluation de la pêche à l'oursin vert dans le nord de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent en 2015 qui a eu lieu le 9 juin 2016. L'objectif de la revue était de formuler un avis scientifique pour la gestion du stock d'oursin du nord de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent pour la saison de pêche d'automne 2016 et des années 2017 et 2018.

Ce compte rendu fait état des principaux points des présentations et des délibérations qui découlent des activités du comité régional des évaluations de stocks. La revue régionale est un processus ouvert à tout participant en mesure d'apporter un regard critique sur l'état des ressources évaluées. À cet égard, des participants de l'extérieur du MPO sont invités à contribuer aux activités du comité à l'intérieur du cadre de référence défini pour cette revue (Annexes 1 et 2). Le compte rendu fait également état des recommandations émises par l'assemblée.

CONTEXTE

Le président de la réunion, M. Charley Cyr, effectue un rappel des objectifs et du déroulement de la revue par les pairs. Un tour de table permet aux participants de se présenter. Le biologiste évaluateur, M. Jean-Paul Dallaire, souligne l'apport de ses collaborateurs et il présente le cadre de référence de la revue. Un avis scientifique pour la gestion du stock d'oursin du nord de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent pour la saison de pêche d'automne 2016 et des années 2017 et 2018 sera formulé à la suite de cette rencontre.

M. Dallaire présente brièvement la distribution mondiale de l'oursin vert, quelques éléments sur la biologie de l'espèce, les zones de pêche ciblées par cette revue (zones 9 et 11) ainsi que les sites de pêche exploités. Les débarquements pour toutes les zones du Québec sont également exposés ainsi que l'effort en heures-plongeurs. Un bref portrait de la situation ailleurs dans le monde est présenté.

- En ce qui concerne le graphique des débarquements, on s'interroge sur la meilleure façon de présenter les données, notamment sur le niveau de détails par sous-zones. On précise que cette revue porte sur les zones 9 et 11 (Côte-Nord) et n'inclut pas la zone 8.
- On rappelle que les débarquements de 2016 demeurent préliminaires. Par ailleurs, on confirme la fiabilité des journaux de bord après 2001.
- On mentionne que le prix payé au Québec est en hausse, ce qui s'expliquerait notamment par un accroissement de la qualité.

ÉVALUATION DE LA RESSOURCE

Les débarquements annuels d'oursin vert de la Côte-Nord ont été sporadiques et généralement faibles (<145 t) jusqu'en 2005. Depuis 2006, ils se maintiennent au-dessus de 150 t et ont atteint un sommet de 698 t en 2007. La majorité de ces débarquements proviennent de la zone 9. Bien que des débarquements aient été rapportés pour les zones 3, 7, 10, 11, 12 et 14 depuis 1991, ceux-ci ont été discontinus ou peu importants. De ces zones, seule la zone 11 affiche des

débarquements pour la saison printanière 2016. Depuis 2004, de 44 à 91 % des débarquements totaux du Québec proviennent de la sous-zone 9-1.

ZONE 9

Les données pour la zone 9 (sous-zone 9-1) sont présentées par le biologiste: mesures de gestion, sites de pêche, débarquements, effort et PUE.

Depuis 2012, les débarquements oscillent autour de 420 t et proviennent presque exclusivement de la Batture aux Alouettes dans la sous-zone 9-1. La totalité du nombre de jours de pêche autorisé dans cette zone a été utilisée annuellement dès sa mise en vigueur en 2010. Par contre, le nombre d'heures-plongeurs est en augmentation depuis la même période, sauf en 2015 où on note une légère diminution. La PUE moyenne (kg/h-p) est relativement stable et se situe au-dessus de la moyenne historique depuis 2010. La taille moyenne commerciale des oursins au débarquement est stable depuis 2010.

- On précise que la sous-zone 9-1 a été créée en 2010.
- Il semble que les débarquements du printemps soient légèrement plus élevés que ceux de l'automne, ce qui ne se reflète toutefois pas dans les PUE. Des participants s'interrogent sur la pertinence du graphique visant à illustrer ces patrons de débarquements (printemps vs automne).
- La PUE, assez semblable au printemps et à l'automne, suggère un renouvellement de la ressource. L'assemblée s'entend sur le fait que la PUE se maintient depuis la mise en place des mesures de gestion.
- Selon les participants, on ne peut pas parler de surexploitation ou de sous-exploitation de la ressource puisqu'on n'a aucune idée de la biomasse. De plus, divers facteurs peuvent intervenir : expérience des pêcheurs, phénomènes environnementaux, etc. Ainsi, il y a certainement de l'incertitude sur l'interprétation de la PUE qui ne reflèterait pas uniquement l'abondance de la ressource.
- On suggère de ne pas employer le terme « généré » lorsqu'il est question de la sous-zone 9-1.
- On rappelle qu'il a été recommandé de cesser les activités de lecture d'âge étant donné qu'il est difficile d'obtenir une lecture correcte.
- Finalement, il est fortement suggéré d'analyser et de comparer les relevés effectués en 2008, 2010 et en 2016. Ces relevés devraient être arrimés avec les périodes d'évaluation de la ressource, car ils représentent une source importante d'information complémentaire.

ZONE 11

Les données pour la zone 11 sont également présentées : sites de pêche, débarquements, effort et PUE.

Les débarquements préliminaires pour le printemps 2016 s'élèvent à 23 t. Il s'agit de la première année depuis 2009 où des débarquements plus importants ont lieu. La PUE moyenne du printemps 2016 se compare aux données de 2006-2008 lorsque l'effort avait été plus important.

- On mentionne que les cartes des sites de pêche demeurent utiles pour illustrer la concentration des activités de pêche à deux sites.

-
- Selon des participants, les plus faibles rendements dans cette zone pourraient s'expliquer par des conditions environnementales moins favorables et par une pêche toujours en phase exploratoire.
 - Dans le graphique sur l'effort, on précise que la valeur 0 signifie que la donnée n'est pas disponible.

CONCLUSION

FAITS SAILLANTS ET RECOMMANDATIONS

M. Dallaire présente les faits saillants pour les zones 9 et 11. Des commentaires sont apportés par les participants.

Zone 9

- Dans le premier fait saillant, il est proposé d'effectuer une mise en contexte par rapport à l'ensemble des zones et de présenter la situation des zones 9 et 11 depuis le dernier avis.
- On restructure les faits saillants suivants de manière à décrire brièvement la situation concernant : les débarquements, l'effort, les PUE et la taille moyenne.
- En ce qui concerne les débarquements, on précise que depuis 2012, les débarquements se maintiennent autour de 420 t et qu'ils proviennent presque exclusivement de la Batture aux Alouettes (sous-zone 9-1).
- Pour ce qui est de l'effort, on s'entend pour dire que les jours-bateaux sont surtout liés aux mesures de gestion, tandis que les heures-plongeurs constituent davantage un indice de l'effort. Toutefois, selon un des participants, cet indice demeure peu valable.
- En ce qui concerne la PUE, on s'entend sur le fait que la PUE moyenne est relativement stable et au-dessus de la moyenne historique depuis 2010. Il conviendra de traiter dans le texte de l'avis de l'incertitude concernant cet indicateur.
- Pour ce qui est de la taille moyenne, elle semble affectée par divers facteurs (marché, trieurs, etc.) et elle est difficile à interpréter. Toutefois, elle demeure stable depuis 2010.
- Afin d'arrimer le prochain relevé à la prochaine évaluation prévue en 2019, il est suggéré que ce relevé soit réalisé en 2018.
- En ce qui concerne la conclusion des Sciences, on s'entend sur le fait qu'une approche prudente devrait être maintenue dans cette pêche en raison de l'incertitude associée aux différents indices. Ces incertitudes seront abordées dans le texte de l'avis.

La conclusion des Sciences pour la zone 9 est formulée comme suit :

« Pour la sous-zone 9-1, les mesures de gestion en vigueur ont permis une stabilité dans les indicateurs de la pêche et une approche prudente devrait être observée si on veut apporter des changements dans les mesures de gestion. »

Zone 11

- On restructure le fait saillant pour la zone 11.
- Le manque d'information ne nous permet pas de nous prononcer sur l'état de la ressource dans cette zone.

IDENTIFICATION DE TRAVAUX DE RECHERCHE

Des besoins en recherche ont été identifiés et visent à :

- Établir la fréquence d'inventaires et réaliser les relevés dans les différentes zones exploitées.
- Recenser les bancs de laminaires et étudier la relation entre ces bancs et les concentrations d'oursins.
- Examiner les données du Teleost sur la distribution d'oursins.
- Revoir les relevés côtiers pour examiner les données sur les oursins.

INDICATEURS DE SUIVI

Aucune mise à jour ne sera effectuée entre les évaluations prévues aux trois ans.

ANNEXE 1- LISTE DES PARTICIPANTS

Nom	Affiliation
Boudreau, Suzie	MPO - Gestion
Bourdages, Hugo	MPO – Sciences
Brassard, Claude	MPO – Sciences
Boucher, Alain	Industrie
Bouliane, Line	Industrie
Calderon, Isabel	MPO – Gestion
Cyr, Charley	MPO – Sciences
Dallaire, Jean-Paul	MPO – Sciences
Desgagnés, Mathieu	MPO – Sciences
Desjardins, Christine	MPO – Sciences
Dubé, Sonia	MPO – Sciences
Gauthier, Johanne	MPO – Sciences
Lambert, Jean	MPO – Sciences
Lambert, Yvan	MPO – Sciences
Léonard, Pierre	Industrie
Ménard, Nadia	Parcs Canada
Morneau, Jacques	Industrie
Morneau, Renée	MPO – Sciences
Pinette, Majoric	Industrie

ANNEXE 2- CADRE DE RÉFÉRENCE

Évaluation de la pêche à l'oursin vert dans le nord de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent en 2015

Examen par des pairs régional – région du Québec

9 juin 2016,
Mont-Joli, Québec

Président : Charley Cyr

Contexte

La pêche à l'oursin vert dans l'estuaire et le nord de du golfe du Saint-Laurent a débuté en 1991, mais ne s'est pas développée uniformément dans toutes les régions. Les quantités débarquées peuvent parfois être très importantes et les débarquements s'étaler sur une longue période, ou encore cesser après seulement quelques années.

Les côtes de la région du Québec sont divisées en 14 zones de pêche auxquelles l'accès est limité à un nombre restreint de pêcheurs et de plongeurs. L'effort est aussi contrôlé par le nombre de jour-pêche en plongée dans la zone 9.1, une saison de pêche dans les autres zones, l'interdiction d'utiliser des engins de capture remorqués, une limite sur le nombre de casiers ainsi qu'une taille légale de 50 mm. La pêche est effectuée principalement de mars à mai et de septembre à décembre quand le rendement et la qualité des gonades sont plus élevés.

La dernière évaluation de cette pêche remonte à 2012 et ciblait principalement les zones 8 et 9 au Bas-Saint-Laurent et sur la Côte-Nord du Québec d'où provient la très grande majorité des captures. La direction de la gestion des pêches a sollicité un avis scientifique sur les stocks du nord de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent pour les saisons de pêche 2016 à 2018. Le but de la revue est de déterminer si les changements survenus dans l'état de la ressource nécessitent des ajustements au plan de gestion en fonction de l'approche de conservation retenue.

Objectifs

Formuler un avis scientifique pour la gestion du stock d'oursins du nord de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent pour la saison de pêche d'automne 2016 et des années 2017 et 2018. Une emphase plus grande sera mise sur les populations d'oursin à l'embouchure du fjord du Saguenay. Cet avis comprendra :

- Une description de la biologie de l'oursin vert et de sa distribution dans les eaux côtières du Québec ;
- Une évaluation de l'état des populations d'oursin dans les zones pour lesquelles des données sont disponibles sous forme de :
 - statistiques de la pêche commerciale ;
 - d'effort et de prises par unité d'effort ;
 - structures de taille des oursins débarqués.
- L'identification et la priorisation de travaux de recherche à considérer pour le futur.
- Les perspectives et/ou recommandations sur les mesures de gestion pour l'automne 2016 et les années 2017 et 2018.

Publications prévues

- Un avis scientifique
- Un compte rendu

Participation

- Pêches et Océans Canada (MPO) (Secteur des Sciences et de la Gestion des écosystèmes et des Pêches)
- Industrie de la pêche
- Représentants provinciaux
- Communautés ou organisations autochtones